

Décision DG n° 2014-259

du **22 DEC. 2014** portant nominations auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire
« Transplantation de microbiote fécal – retour d'expérience sur les recommandations de l'ANSM »
à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R. 5322-14 ;
- Vu** la décision DG n°2014-237 du 9 septembre 2014 portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire « Transplantation de microbiote fécal – retour d'expérience sur les recommandations de l'ANSM » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Comité scientifique spécialisé temporaire «Transplantation de microbiote fécal – retour d'expérience sur les recommandations de l'ANSM » jusqu'au 8 mars 2015 :

M. AZIZ (Karim)
M. BARDOU (Marc)
M. BATISTA (Rui)
M. BIOUR (Michel)
M. CHAST (François)
M. De KORWIN (Jean-Dominique)
Mme GALPERINE (Tatiana)
Mme GOWER-ROUSSEAU (Corinne)
M. GUTMANN (Laurent)
Mme JOUANNET-ROMASZKO (Mireille)
Mme LACHAUD (Laurence)
M. LANNOY (Damien)
M. LE COGUIC (Alain)
Mme MADORE (Madeleine)
M. MOSCA (Alexis)
M. SCANZI (Julien)
M. SEKSIK (Philippe)
M. VITTECOQ (Daniel)

Article 2 : La Directrice des médicaments anti-infectieux, en hépato-gastro-entérologie, en dermatologie et des maladies métaboliques rares est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le

22 DEC. 2014

Dominique MARTIN

Directeur général